



46^e Session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

Genève, 10 mars 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Commission d'enquête pour son compte rendu et continue à suivre de près la situation des droits de l'homme au Burundi. Elle insiste sur l'importance de progresser vers un Etat de droit et un système judiciaire indépendant afin de mettre fin à l'impunité pour toutes les violations des droits de l'homme.

Les gestes récents des autorités burundaises vers une ouverture sont à saluer, notamment la libération des quatre journalistes du groupe de médias IWACU, la réouverture de certains médias et le décret présidentiel du 5 mars visant à l'amélioration des conditions de détention, (dont une étape porte sur la remise en liberté de plusieurs catégories de détenus). Nous saluons les résultats atteints par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Son engagement a conduit à la libération de près de 200 prisonniers. Nous appelons le gouvernement à poursuivre ses efforts pour créer un environnement favorable, où tous les journalistes et médias indépendants peuvent opérer librement, sans risque de représailles.

La Suisse reste cependant préoccupée par les cas de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires et de condamnation à perpétuité de journalistes et défenseuses et défenseurs des droits de l'homme. Elle appelle le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de la CNIDH et de la Commission d'enquête pour renforcer la protection des droits de l'homme. La Suisse réitère sa disponibilité à maintenir son appui au Burundi à cette fin.

Mesdames et Messieurs les Experts,

Comment évaluez-vous les actions entreprises par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme?

Je vous remercie.